



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DIDACE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 344-1-2020**  
(adopté par résolution 2020-07-138)

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT RÉGISSANT L'ACCÈS AU LAC MASKINONGÉ ET SES  
TRIBUTAIRES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION D'ESPÈCES EXOTIQUES  
ENVAHISSANTES**

**ATTENDU** les pouvoirs conférés aux municipalités par la Loi sur les compétences municipales en matière d'environnement;

**ATTENDU** qu'un avis de motion et le dépôt présent règlement ont été donnés conformément au Code municipal en date du 30 juin 2020;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme et unanimement résolu

**QUE** le présent règlement soit adopté et qu'il décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1** Le but du présent règlement est de modifier la tarification des droits d'accès des visiteurs du règlement original 344-2019, intitulé « *Règlement régissant l'accès au Lac Maskinongé et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes* ».

**ARTICLE 2** De modifier les paragraphes B et C de l'Annexe C selon les tarifications suivantes:

B) **TARIF POUR UN DROIT D'ACCÈS SAISONNIERS POUR UN UTILISATEUR VISITEUR**

MISE À L'EAU (10 HP et plus) → 200\$  
MOTO-MARINE → 240\$  
BATEAU DE TYPE "WAKEBOAT" → 240\$

C) **TARIF POUR UN DROIT D'ACCÈS JOURNALIERS POUR UN UTILISATEUR RÉSIDENT**

MISE A L'EAU (10 HP et plus) → 20\$  
MOTO-MARINE → 60\$  
WAKEBOAT → 60\$

**TARIF POUR UN DROIT D'ACCÈS JOURNALIERS POUR UN UTILISATEUR VISITEUR**

MISE A L'EAU (10 HP et plus) → 40\$  
MOTO-MARINE → 100\$  
WAKEBOAT → 100\$

**ARTICLE 3** De modifier le formulaire de demande de vignette de l'Annexe B, selon la nouvelle tarification de l'article 2;

ANNEXE B

**ARTICLE 4**      FORMULAIRE DE DEMANDE DE VIGNETTE (AMENDE)  
Le présent règlement entre en vigueur en conformité avec la loi.

Yves Germain  
Maire

Chantale Dufort  
Directrice générale

Avis de motion :	30 juin 2020
Présentation du projet de règlement :	30 juin 2020
Adoption :	6 juillet 2020
Publication :	7 juillet 2020
Entrée en vigueur :	7 juillet 2020